

52 BASSANO

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 1000 €

220 RUE GUSTAVE EIFFEL 13290 AIX-EN-PROVENCE

RCS AIX-EN-PROVENCE 941059446

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 05/06/2025

AVI HADDAD,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

L'Associé Unique décide de céder 100 actions pour un montant de 10 euros à M. SIMO HADDAD, résidant Rehov wingate 33a 4664331 hertzylia, Israël né(e) le 15/04/1958 à DJERBA TUNISIE.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de céder 100 actions pour un montant de 10 euros à Mme odette haddad , résidant rehov wingate 33a 4664331 hertzilya, Israël né(e) le 13/01/1961 à djerba tunisie.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

AVI HADDAD, Associé Unique

avi haddad, Cédant d'actions de la Société

SIMO HADDAD

avi haddad, Cédant d'actions de la Société

odette haddad